

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 104.24 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 09 JUILLET 2024

- En exercice : 89

- Présents : 48

- **Votants** : 68 (20 procurations) – Damien DURANCEAU (disposant de la procuration de Jean-Michel MAGNAN) et Jean-Yves SIGAUD ne participent pas au vote.

- **Suffrages exprimés** : 64 (64 pour et 1 abstention)

- **Secrétaire de séance** : M. Florent ARMAND

Le neuf juillet deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Mison (commune de Mison), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD représenté par M. Jérôme FRANCOU à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Elisabeth DEPEYRE
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - M. Pierre SEINTURIER représenté par M. Michel JOANNET à qui il a donné procuration
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - M. Maurice BRUN représenté par Mme Renée MAOUI à qui il a donné procuration
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN représenté par M. Damien DURANCEAU à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Séverine MARTIN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY représentée par M. Jean DEPEYRE à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Eric BOUIS
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY représenté par Mme Marilyne RICHAUD à qui il a donné procuration
 - Mme Marilyne RICHAUD
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX

- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP représentée par M. Jean SCHÜLER à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD représentée par M. Pascal LOMBARD à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Gilles TOUAT
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Éric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND représenté par M. Régis RIOTON à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Rosette GUERIN
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD représentée par M. Daniel ROUIT à qui elle a donné procuration
 - Mme Arlette MAYER représentée par Mme Florence CHEILAN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Franck PERARD représenté par M. Patrick CLARES à qui il a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL représenté par Mme Françoise GARCIN à qui il a donné procuration
 - Mme Christiane GHERBI représentée par Mme Christine REYNIER à qui elle a donné procuration
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par Mme Nicole PELOUX à qui il a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
 - M. Sylvain JAFFRE représenté par M. Jean-Louis CLEMENT à qui il a donné procuration
 - M. Patrick CLARES
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON représentée par son suppléant, M. Jean-Marie COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune de l'Épine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Sisteron : M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Cécilia LOUVION

- Pour la commune de Sisteron : Mme Stéphanie SEBANI
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK

ORDRE DU JOUR : Vente du garage de Turriers

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le garage intercommunal de Turriers n'est plus utilisé par la régie de collecte des déchets de la CCSB. Le camion et le personnel anciennement affectés à ce site ont été regroupés au garage de Sisteron.

Le garage de Turriers et la parcelle attenante sont situés 130 rue du Cimetière et cadastrés section C n°1220 et 1222. Par délibération du bureau communautaire n°28.22 du 13 juin 2022, ces parcelles qui faisaient partie du domaine public de la CCSB, ont été désaffectées et déclassées, et ainsi intégrées dans le domaine privé de la CCSB.

Elles sont louées à la commune de Turriers depuis le 1^{er} août 2022 moyennant un loyer de 250 euros par mois. Ce contrat arrivera à son terme le 31 juillet 2024. Dès 2022, la commune avait informé la CCSB de son souhait d'acquérir le garage si elle obtenait les subventions demandées.

M. le Maire de Turriers a récemment informé la CCSB que la commune avait désormais obtenu les subventions demandées et qu'elle souhaitait acquérir ce bien.

Dans son avis rendu le 4 juin 2024, le Service du Domaine estime la valeur vénale du garage à 46 855 €, avec une marge d'appréciation de 10 %, soit une fourchette entre 42 169,50 € et 51 540,50 €.

A la suite de sa réunion du 10 juin 2024, le Bureau communautaire propose de vendre ce bien pour sa valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2024, soit 63 717,74 € HT.

En effet, si le prix de vente retenu était inférieur, la CCSB devrait constater une moins-value dans ses écritures, ce qui serait budgétairement pénalisant.

La construction du garage datant de plus de 5 ans, la vente ne sera pas assujettie à la TVA.

La commune de Turriers supportera les frais de notaire.

D'autre part, dans l'hypothèse où la vente ne puisse pas être réalisée avant le 31 juillet 2024, il est proposé de prolonger le bail de location du garage conclu avec la commune de Turriers pour la durée nécessaire à la finalisation de la vente, avec un montant de loyer inchangé.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la vente à la commune de Turriers du garage de la CCSB et de la parcelle attenante, sis 130 rue du Cimetière, cadastré section C n°1220 et 1222, pour un montant de 63 717,74 € HT dans les conditions mentionnées ci-avant ;
- autorise le Président à signer l'acte de vente qui sera établi par Maître LOULIER, notaire à Laragne-Montéglin, ainsi que tous documents nécessaires à cette affaire.
- autorise le président, si la vente n'a pas été finalisée au 31 juillet 2024, à renouveler le bail de location aux conditions indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

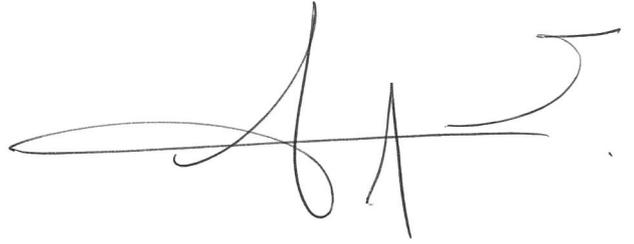
Pour extrait conforme

Le Président,
Daniel SPAGNOU



Publiée le : 12 JUL. 2024

Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Armand', written in a cursive style. The signature is positioned to the right of the typed name 'Florent ARMAND'.